

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix de Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de premières instances de Lomé, Zio, Lacs, Kozah et Yoto.

Suivant réquisition, n° 13658 déposée le 1er juin 1988 M. Amegnigan Koffi Mawulolo, profession de technicien en bâtiment demeurant, et domicilié à Lomé, quartier des Etoiles, 3 rue Bohn, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 à 98 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atchanvé et borné au nord par le lot n° 1221, au sud par le lot n° 1222, à l'est par les lots n°s 1221 et 1222 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13659 déposée le 1er juin 1988 Mlle Sanvee Epevi Kwamba, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 à 76 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 168, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 164.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13660 déposée le 1er juin 1988 M. Amégnan T. Kodjo, profession de directeur de service demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 145, à l'est par la réquisition n° 12796 et à l'ouest par le lot n° 137.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13661 déposée le 1er juin 1988 M. Yacinthus Seygbedji Seyssimé, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 92 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 623, au sud par Mme Ahlonkobagan Bruce, à l'est par un passage de 3 m et à l'ouest par la propriété Kossi Honoué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13662 déposée le 2 juin 1988 M. Sodji Sanvi Anoumou, profession de professeur de Lettres, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 258 et 259, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13663 déposée le 2 juin 1988 M. Agbozouhoué Amito Yaovi Anato, profession d'Ingénieur des Mines au service des mines et de la Géologie, demeurant et domicilié à Lomé-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 13, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13664 déposée le 2 juin 1988, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Kinvy Dédé ex Marie, commerçante, demeurant à Abidjan (R.C.I.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 417 et 419.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13665 déposée le 2 juin 1988 Mme Kavegué Améyo, épouse Sama, profession d'Institutrice en retraite demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 3 a 00 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1378, à l'est par le lot n° 1385 et à l'ouest par le lot n° 1384 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13666 déposée le 3 juin 1988 M. Amégan-Aho Koffi Hodometo profession d'Electricien-monteur, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, 42 rue Haïto (ancienne rue prof. Lassey), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi-Batomé, et borné au nord et à l'est par une rue non dénommée et un passage, au sud et à l'ouest par les lots n°s 240 et 248.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13667 déposée le 3 juin 1988 Mme Kpotchie Nakpo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 40 rue du Gabon, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par une rue dénommée et un passage, au sud et à l'est par les lots n° 1058 bis et 1059.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13668 déposée le 6 juin 1988 M. Amouzou Kwamé-Mensah, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, rue des Bassar, « OMEGA HOUSE » majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 83 a 21 ca, situé à Gbatopé, préfecture du Zio, et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la route Gbatopé-Adangbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13669 déposée le 6 juin 1988 M. Cudjoe Komla (Paul), profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 52, au sud par la propriété Cudjoe Kouami, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 53 et 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 13670 déposée le 6 juin 1988 Mme Malm Ami Yayra, épouse Vivor, profession de vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2120, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2113 et l'ouest par le lot n° 2111.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13671 déposée le 6 juin 1988, M. Assilamehou Koffi (Ephrem), profession de commerçant, demeurant à Cotonou (R.P.B.), et domicilié à Anfoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 13 a 41 ca, situé à Anfoin préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Anamé-Olukondji et borné au nord par la collectivité Assilamehou Amégandjin, au sud et à l'est par la collectivité Kankue Cloughbado, et à l'ouest par la collectivité Amégandjin Olou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13672 déposée le 6 juin 1988, M. Assilamehou Koffi (Ephrem), profession de commerçant, demeurant à Cotonou (R.P.B.), et domicilié à Anfoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 73 a 20 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Ganavé et borné au nord par la route Adoukoè-Ganavé, au sud par la collectivité, Assilamehou, à l'est par la propriété Assilamehou Kué Assém et à l'ouest par la propriété de feu Kpatcha Kuédjin Amenonvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13673 déposée le 6 juin 1988, M. Assilamehou Koffi (Ephrem), profession de commerçant, demeurant à Cotonou (R.P.B.), et domicilié à Anfoin majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 87 a 47 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs, et borné au nord par la route Anfoin-Ganavé, au sud par Apétoglo, Adanlam, à l'est par Abalo Djoli et à l'ouest par Olou Amégandjin et Kouévi Aziantro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13674 déposée le 6 juin 1988, M. Assilamehou Koffi (Ephrem), profession de commerçant, demeurant à Cotonou (R.P.B.), et domicilié à Anfoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 74 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koliafo et borné au nord par Togolo Olu Kuévi, au sud et à l'est par la propriété Kuévi Aziantro Kuédjin et à l'ouest par la route Anfoin-Anèho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13675 déposée le 6 juin, 1988, Mme Aboki, née Sanvée Assiliwa, profession de professeur à l'université du Bénin (école des Lettres), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1119, au sud par le lot n° 1121, à l'est par la route de Totsigan et à l'ouest par le lot n° 1110.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13676 déposée le 6 juin 1988, Mme Kpodar Ayélé, née Typamm profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 5 rue d'Islam, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, administratrice des biens de feu Kpodar Ekoué Fogan (Michel), et tutrice des enfants du de cujus à savoir:

- 1) Kpodar Folikoé, né en 1958 à Lomé
- 2) Kpodar Foly Pidio, né en 1963 à Lomé
- 3) Kpodar Dédé Vivi, née en 1965 à Lomé
- 4) Kpodar Kangni A. né en 1967 à Lomé
- 5) Kpodar Kokoé D. née en 1969 à Lomé
- 6) Kpodar Adamah G, né en 1972 à Lomé, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue non dénommée, à l'est, par la route de Hédzranawoé et à l'ouest par les lots n°s 22 et 24.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers susnommés. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13677 déposée le 7 juin 1988, M. Behoui Assion, profession d'adjudant de l'armée togolaise, demeurant et domicilié à Lomé-R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 24 ca situé à

Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route de Kétau, à l'est par un terrain non identifié, à l'ouest par la propriété Amaya Lanwi et des terrains non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13678 déposée le 7 juin 1988, M. Perezzi Kao, profession de journaliste à la T.V. demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 485, au sud par le lot n° 489, à l'est par le lot n° 487 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13679 déposée le 7 juin 1988, Mme Adoudé Akueté, épouse Panou, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquéréburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tonoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2873, au sud par le lot n° 2872 A, à l'est par le lot n° 2883 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13680 déposée le 7 juin 1988, M. Mondjro Kokou Agbotro, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Togblékopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, et scindé en deux parcelles A et B par la route Adétikopé-Tonoukouti, d'une contenance totale de 8 ha 40 a 46 ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Nonligui et borné dans son ensemble, au nord par les propriétés Akato Kokou et Kpoto Attisso, au sud et à l'ouest par les propriétés Akato Kokou et Sibanyoh Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13681 déposée le 7 juin 1988, M. Edorh A. S. Viwanou, profession de brigadier-chef des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gagli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 986 et 994.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13682 déposée le 8 juin 1988, M. Toungnon Koffi, profession de postier en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin habitat, rue des Filaos prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n° 1162 et 1163, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13683 déposée le 9 juin 1988, Mme Sossou Dovi Mawulolo, profession de sage-femme à la direction de la division mère et enfants, demeurant et domiciliée à Lomé-Hédzranawoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, sud par le lot n° 1186, à l'est par le lot n° 1195 et à l'ouest par les lots n° 1184 et 1185.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13684 déposée le 9 juin 1988, Mme Sossou Dovi Mawulolo, profession de sage-femme à la direction de la division mère et enfants, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 66 ca, situé à Tokoin, commune de

Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 1184 et 1186, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13685 déposée le 10 juin 1988, M. Agbé Anani, profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 60 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 427, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n° 422, 423 et 425.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13686 déposée le 10 juin 1988, M. Alounon Messan Aloumon, profession de comptable à la SOVINTO demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié au n° 7 rue du commerce (John Holt Togo), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 34 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une réserve administrative, au sud par la route Agoè-Nyivé-Sanguéra, à l'est par le lot n° 376 et à l'ouest par le lot n° 372.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13687 déposée le 10 juin 1988, M. Tchédre La-Ngobu, profession d'Attaché de cabinet au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 11 et 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13688 déposée le 13 juin 1988, M. Klouvi Messanvi (Ben), profession d'agent retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 190 et 177.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13689 déposée le 13 juin 1988, Mme Agbemegnan Segbaya Afiyo, profession de revendeuse, demeurant, et domiciliée à Lomé-Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par la propriété Ségué Kpogboni et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13690 déposée le 15 juin 1988, M. Kpamborga Defalona Kossi, profession d'ingénieur Economiste à la R.N.E.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1433, à l'est par le lot n° 1443 et à l'ouest par le lot n° 1442 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13691 déposée le 15 juin 1988, Mlle Agbobli Atsupy Akuvi, profession d'Hôtesse de l'Air, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2344, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2337 et à l'ouest par le lot n° 2335.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13692 déposée le 16 juin 1988, M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard du 13 janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la promotion agricole, Industrielle, Immobilière et commerciale (Promaico), SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 93 a 86 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la réquisition n° 12905 et le T.F. n° 17491 R.T., au sud par la collectivité Koudakpo, à l'est par les collectivités Ayi Ganadji et Vigbedor et à l'ouest par la collectivité Vigbedor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Promaico et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13693 déposée le 16 juin 1988, Mme Kpodar Apélévi Viousika, profession de couturière demeurant et domiciliée à Lomé, 55 rue de Calais majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 391 et 394.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13694 déposée le 16 juin 1988, M. Salako Komlan Sassala, profession d'employé à la Banque centrale (BCEAO) demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 903, au sud par le lot n° 901, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 893.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13695 déposée le 28 juin 1988, M. Tougoma Kpatcha, profession d'employé de bureau demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c

de Me Séwoavi T. Adjétey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Agoè-Nyivé préfecture du golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 188, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 190 et à l'ouest par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13696 déposée le 28 juin 1988, M. Alpha Ali Mindé, profession de surveillant des T.P. en retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représentant son fils, M. Alpha Baco, étudiant en Chine, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 47 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Issifou Agoro, au sud par la route Kara-Kéto, à l'est par la propriété Ketessim Aloougnim et à l'ouest par Aya Legbezim.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Alpha Baco et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13697 déposée le 28 juin 1988, M. Alpha Abdoulaye Todjé, profession d'étudiant en agronomie, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 72 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par la propriété Adaké Tani, au sud par la propriété Abalo et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13698 déposée le 29 juin 1988, Mme Bruce C. Massanvi, profession de fonctionnaire en retraite demeurant et domiciliée à Lomé-Anfamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 66 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par Mme Bella Dopé, au sud par les

propriétés Attisso et Afiwa, à l'est par Mme Amoussou Alougba et à l'ouest par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13699 déposée le 29 juin 1988, M. Maté Kwame Abbey, profession de directeur général de la SGGG-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Société générale du Golfe de Guinée (SGGG) Togo S.A. dont le siège est à Lomé, 7 rue Koumoré, (s/c de Me Aquéréburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 15 a 80 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto, connu sous le nom de zone commerciale et borné au nord par la route nationale n° 4 Tabligbo-Anèho, au sud et l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la propriété Adanhouzo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SGGG-Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13700 déposée le 29 juin 1988, M. Amadotey-Agbéto Kossi Amah, profession d'entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé, 97 rue des Palmiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 63 a 22 ca, situé à Kolokopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Aféli et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Eleh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13701 déposée le 29 juin 1988, M. Gbemu Kossi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13702 déposée le 30 juin 1988, Mme (Thérèse) Adolé Akué, épouse Kokoroko profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, route de l'Aviation, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 00 ca, situé à Bè commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la route d'Adakpamé, au sud par le lot n° 38, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13703 déposée le 30 juin 1988, M. Nassiki Nouhoun, profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T. majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 371 bis et 362 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13704 déposée le 30 juin 1988, M. Dzah Komi Mawulikplimi, profession de fonctionnaire à la direction générale du Plan CASEF), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Agah, née Dzah Dzedzeawokpo, ex Kessia, Laborantine au CHR de Sokodé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 201 et 200, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13705 déposée le 30 juin 1988, Mlle Kouassi Afi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Amoutivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 418, au sud par le lot n° 416 A, à l'est par les lots n°s 417 et 419 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tété WILSON BAHUN